

SOBEM-SCAME

Filiale française du groupe SCAME PARRE spa
 158 Grande rue
 21410 Sainte Marie Sur Ouche
 Téléphone : 03 80 49 77 77 - Fax : 03 80 49 77 78 – E-mail : sobem@sobem-scame.fr



Emis par : Alain BERGERON
 N° Document : CSE180321
 Sainte Marie-Sur-Ouche, le 18 mars 2021.

Compte-rendu de la réunion du Comité Social et Economique du 18 mars 2021

Présents Serge EXARE, Alain BERGERON, Jérôme ROUX (visioconférence), Alain BERNARD, Jean-Philippe BOURZAY

Ordre du jour :

- 1) Budget 2021 CSE
- 2) Plan d'action égalité homme-Femme
- 3) Situation économique de l'entreprise
- 4) COVID 19
- 5) Réparation portail et barrière
- 6) Mutuelle santé AXA
- 7) Jardin participatif
- 8) Pot de départ à la retraite
- 9) Questions des salariés

1) Budget 2021 CSE

	Solde 2020	2021	TOTAL
BUDGET ŒUVRES SOCIALES 2021	5700.00 €	10853.26 €	16553.26 €
BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2021	8600.65 €	3575.39 €	12176.04 €
TOTAL			28729.30 €
Budget 2021 CSE part salarié			187.50 €

La part salariale est calculée sur le budget des œuvres sociales uniquement, moins les différents frais encourus sur l'année 2021. Celle-ci apparaîtra prochainement sur le site du CSE (<https://cse.sobem-scame.fr>)

2) Plan d'action égalité homme-Femme

Le comité social et économique (CSE) est consulté chaque année sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi et, notamment, sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. L'ensemble des informations, que l'employeur met à disposition du CSE, serviront notamment dans le cadre de ces consultations, et est rassemblé dans une base de données économiques et sociales. Le CSE a signé ce jour le plan d'action égalité Homme-Femme.

3) Situation économique de l'entreprise

Serge EXARE nous précise que le bilan 2020 n'est pas encore arrêté, mais qu'il devrait être positif. Il nous informera de celui-ci à la prochaine réunion.

SOBEM-SCAME

Filiale française du groupe SCAME PARRE spa
158 Grande rue
21410 Sainte Marie Sur Ouche
Téléphone : 03 80 49 77 77 - Fax : 03 80 49 77 78 – E-mail : sobem@sobem-scame.fr



Après un mois de janvier moyen, un bon mois de février, le mois de mars est plus difficile. Les industriels ne commandent plus, le BTP reprend doucement. L'atelier tôlerie se trouve impacté de ces fluctuations, et ne produit qu'au jour le jour.

Scame se retrouve devant certaines difficultés d'approvisionnements en matière première et en composants électroniques, mais également devant un re-confinement du pays, par suite d'un rebond de la crise sanitaire en Italie. Les stocks sur Sainte Marie sont pour l'instant corrects.

4) COVID 19

Le télétravail est toujours de règle jusqu'à nouvel ordre, tout comme les gestes barrières (distanciation, masques et gel hydro alcoolique). L'attestation de déplacement professionnel va être reconduite jusqu'au 31 mai 2021.

5) Réparation portail et barrière

Le portail de la cour, coté accès pompier, a été remis en état.

La barrière, coté entrée principale, va être réparée cette fin de semaine (vendredi 19/03). Il est rappelé que la vitesse maximum au sein de l'entreprise est de 20km/H.

6) Mutuelle santé AXA

Après analyse des différents éléments recueillis par Jérôme ROUX, auprès de plusieurs mutuelles concurrentes, il s'avère que les services et taux de remboursement proposés par la mutuelle actuellement en cours AXA Santé, est d'un rapport qualité/prix très compétitif.

Celle-ci sera donc conservée à la suite de l'approbation des membres du CSE.

7) Jardin participatif

Le jardin participatif sera reconduit pour 2021. Serge EXARE espère et aimera que les salariés soient plus nombreux à y participer, ce potager étant socialement important à tout point de vue. Sa surface a été doublée par rapport à l'année dernière. Plus de légumes (d'été et d'hiver) seront plantés, ainsi que des plants fruitiers (fraisiers) et des plantes aromatiques. Des outils et une pompe immergée vont être achetés par le CSE.

8) Pot de départ à la retraite

Alain DAREAU, Olivier MALLET et Laurent CRAVEC, partant à la retraite très prochainement seront conviés à notre prochain pot, (en espérant qu'il soit cet été) pour fêter comme il se doit leurs bons et loyaux services envers notre société.

9) Questions des salariés

- ❖ *Les personnels en télétravail demandent une indemnisation au titre de l'occupation de leur domicile à des fins professionnelles.*

SOBEM-SCAME

Filiale française du groupe SCAME PARRE spa
158 Grande rue
21410 Sainte Marie Sur Ouche
Téléphone : 03 80 49 77 77 - Fax : 03 80 49 77 78 – E-mail : sobem@sobem-scame.fr



Serge EXARE : L'état impose le télétravail, et non le chef d'entreprise. Le fait d'être en télétravail évite des déplacements et donc des frais. Tous les outils nécessaires au bon fonctionnement du télétravail seront fournis aux salariés concernés.

Aucune indemnisation ne sera donc effectuée.

La gestion du télétravail est compliquée pour l'entreprise, aussi dès que la crise sanitaire et les directives gouvernementales le permettront, les salariés en télétravail retrouveront leur bureau au sein de l'entreprise.

❖ *Y'a-t-il plus d'avantages à prendre des chèques Vacances ANCV qu'une carte Kadéos en fin d'année ?*

Non, il n'y a pas plus d'avantages, mais plus d'intérêts !

Les chèques vacances sont des titres de paiement utilisés auprès de prestataires dans le domaine des loisirs et des vacances :

Le Chèque-Vacances vous accompagne dans tous vos projets !

Hébergement : hôtels, villages et clubs de vacances, campings, colonies de vacances, gîtes...



Voyages et Transport : train (Sncf), avion (Air France ...), réseau autoroutier, croisières (SNCM, Corsica Ferries...), agences de voyage (Fram, Look voyages), sites Internet (Lastminute, Voyage privé...)

Culture et Découverte : monuments historiques, châteaux, musées, spectacles, zoos, aquariums, parcs d'attractions...

Loisirs sportifs : base de loisirs, location de ski, accrobranche, patinoire...

Restauration : gastronomique, brasserie, cuisine du monde, grandes chaînes...

Les professionnels qui acceptent les chèques vacances font figurer une étiquette ANCV sur leur vitrine.

Ils peuvent être utilisés jusqu'au 31 décembre de la deuxième année qui suit celle de leur émission, soit pour l'année 2021, jusqu'au 31 décembre 2023. Il est toujours possible d'échanger des chèques vacances « périmés » dans les trois mois qui suivent leur date de fin de validité.

Liste des enseignes acceptant ANCV : <https://leguide.ancv.com/>

Les chèques KADEOS sont des chèques cadeaux, utilisables dans beaucoup d'enseignes de bricolage, multimédia, habillement, aménagement de la maison, etc.



Le chèque Kadéos n'a pas du tout la même vocation que l'ANCV, qui est sociale.

Les chèques cadeaux sont valables seulement 12 mois à partir de la date d'émission.

Aucun échange en cas de dépassement de la date de validité ne sera effectué par le CSE.

Liste des enseignes acceptant KADEOS : <https://enseignes.kadeos.fr/#/comparateur>

Un pot d'été est-il prévu ?

Les membres du CSE n'étant pas devins devant l'éternel, un pot sera organisé cet été, seulement et seulement si, les directives gouvernementales les y autorisent...

La prochaine réunion CSE aura lieu le 20 mai 2021.

Alain BERGERON
Secrétaire du Comité Social et Economique

Serge EXARE
Président du Comité Social et Economique